

Missions

Dernière mise à jour : 11-12-2006

A la Commission " ETALV " furent essentiellement confiées deux missions principales :

- l'amélioration de l'accès des adultes en reprise d'études (ARE) aux études universitaires organisées en Communauté française de Belgique ;
- l'organisation d'un portail électronique d'information et d'orientation.

Au fil des premières réunions, les deux sujets ont été portés simultanément à l'ordre du jour. Pour ce qui a trait à l'accès aux études, la Commission a déposé, en août 2003, deux documents : un rapport de base élaboré, accompagné d'une synthèse qui en reprend les idées maîtresses. En ce qui concerne le portail, il est apparu rapidement que la Commission pouvait exploiter un fonds de documentation constitué de fiches mises au point par le CIUF en 2002 et, en partie, du rapport déposé précédemment par la Commission " Siquet ". Complémentairement, les pistes que les membres de la Commission souhaitent explorer dans le domaine de l'organisation des études sont les suivantes :

- la collaboration avec les partenaires sociaux et les opérateurs d'insertion, en vue de créer une plate-forme de dialogue avec les universités ;
- la modularisation et les accumulations de crédits (en concertation avec la commission spécialisée ECTS), y compris dans leurs aspects techniques ;
- l'approfondissement des méthodes d'évaluation des compétences ; le financement de la valorisation des acquis au sein des universités. Le 30 septembre 2003, les membres du Bureau du CIUF ont pris acte des travaux et des perspectives de la Commission "Education tout au long de la Vie" et ont demandé qu'une présentation du rapport produit par la Commission sur la validation des acquis de l'expérience (VAE) puisse faire l'objet d'une discussion plus large. Le 21 octobre, M. THIRY a donc présenté le rapport de sa Commission sur la VAE. Il en est notamment ressorti que la VAE restait une pierre angulaire du système éducatif en raison de la complexité à valoriser des compétences. Après avoir examiné le décret français de " modernisation sociale " (2002) et pris connaissance de la situation existant dans le Nord-Pas de Calais au sujet de la VAE, la Commission a recommandé les principes suivants :
- refuser l'octroi ipso facto d'un diplôme ou certificat sur la seule base de l'expérience ;
- confier la responsabilité de la VAE aux universités (et non pas à un organisme extérieur de validation) ;
- adopter le principe d'une démarche commune, tout en préservant l'autonomie de décision de chaque institution diplômante ;
- solliciter un partenariat dans la procédure afin de conseiller l'instauration d'une correcte évaluation.

Pour ce faire, la Commission a proposé une évolution en plusieurs phases :

- accueil et information
 - orientation et positionnement
 - contractualisation
 - évaluation
- En ce qui concerne le financement, rien n'a encore été prévu ; des avancées positives en ce domaine ont cependant été enregistrées dans le cadre de l'avant-projet de décret harmonisant l'enseignement supérieur. Aussi, afin d'alerter les pouvoirs publics sur l'importance de dégager les ressources nécessaires au développement de l'enseignement pour adultes en Communauté française de Belgique, il a été proposé que le CIUF organise au printemps 2004 une journée d'étude sur le sujet. Avec une large participation des pouvoirs publics et la présence de conférenciers étrangers, ce colloque mettrait en exergue les points forts de la VAE et serait susceptible d'attirer l'attention du monde politique sur la problématique des adultes en reprise d'études. La question de la défiscalisation de ce processus méritera assurément d'être aussi abordée dans ce contexte. N.B. : La Commission a déterminé les grands principes de la valorisation des acquis de l'expérience et a balisé les contours d'un futur décret spécifique à cette question. Le consensus de l'assemblée a été immédiat et le Bureau a accepté l'idée d'informer Mme la Ministre sur l'intérêt qu'il y aurait à envisager prochainement un décret spécifique portant sur la mise en place d'un réel système d'éducation tout au long de la vie (ETLV) .